



UNION DES MÉTIERS ET DES INDUSTRIES DE L'HÔTELLERIE

**Monsieur Thierry SOLERE**

Député des Hauts-de-Seine  
Assemblée nationale  
126 rue de l'Université  
75355 Paris 07 SP

Paris, le mardi 7 novembre 2017

Monsieur le Député,

Nous avons écouté avec attention votre intervention ce jour sur France 2 dans l'émission « Les 4 vérités » et votre proposition de loger les députés dans des appartements ou des logements Airbnb avec comme objectif de réaliser des économies sur le budget de fonctionnement de l'Assemblée nationale.



Si nous souscrivons pleinement à cet objectif, **nous tenons à vous faire part de notre stupéfaction totale face à une telle proposition.**



Nous attendons d'un membre de la représentation nationale qu'il assure notamment **la promotion des acteurs de l'économie réelle**, c'est-à-dire des 17.000 hôtels en France (1.647 à Paris) qui emploient 200.000 salariés en France (40.000 sur Paris), génèrent 17mds d'euros de recettes mais qui surtout s'acquittent pleinement de leur devoirs fiscaux en reversant leurs impôts et cotisations en France et en collectant certaines taxes dues par les consommateurs (tel que la taxe de séjour). Nul ne peut contester que l'acteur de l'hébergement ici mentionné ou d'autres ne s'acquittent pas des mêmes devoirs au moment où la dette de l'Etat est significative.



En promouvant publiquement « Airbnb », **vous légitimez une activité opaque, alors que 85% des revenus des loueurs ne sont pas déclarés** (selon un rapport de la commission des finances du Sénat). Vous légitimez un **géant de l'Internet employant uniquement 50 personnes en France** qui use et abuse des failles des systèmes français et européen pour s'acquitter seulement de 90.000 euros d'impôts, quand le chiffre d'affaires généré par la location de meublés de courte durée sur le sol français est de l'ordre de 2 milliards d'euros.



Monsieur le Député, dans ces conditions, vous le comprendrez, votre proposition nous paraît loin d'être constructive. Nos 1.647 établissements parisiens, de 1\* à 5\* selon les budgets, demeurent à la disposition de l'Assemblée nationale pour accueillir les parlementaires **dans les meilleures conditions d'hébergement et de services.**

C S C A D

Nous saisissons cette occasion pour rappeler que nous attendons toujours du Gouvernement la publication d'un décret (en application du PLFR 2016) permettant la transmission automatique des revenus des utilisateurs à l'administration fiscale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ces revenus qui échappent pour l'essentiel à l'impôt doivent aussi contribuer à l'effort collectif. Notre objectif demeure inchangé : transparence vis-à-vis du consommateur et équité, fiscale notamment, vis-à-vis des professionnels de l'hébergement.



Nous vous prions de croire, Monsieur le Député, l'expression de notre considération la plus distinguée.

*A VOTRE DISPOSITION POUR ÉCHANGER SUR LE SUJET -  
AMICALEMENT.*



Roland HEGUY  
Président confédéral de l'UMIH

Jacques BARRE  
Président du GNC

GNC  
GROUPEMENT  
NATIONAL  
DES CHÂÎNES

SNRTC  
SYNDICAT NATIONAL  
DE LA RESTAURATION  
THEMATIQUE ET COMMERCIALE

SNRPO  
SYNDICAT NATIONAL  
DE LA RESTAURATION PUBLIQUE  
ORGANISEE

CSCAD  
CHAMBRE SYNDICALE  
DES CABARETS  
ARTISTIQUES ET  
DISCOTHEQUES

SNEG&CO  
SYNDICAT NATIONAL DES  
ENTREPRISES GAIES & CO

UMIH PRESTIGE  
ETABLISSEMENTS  
DE PRESTIGE